



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°26.03.22

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 avril 2026

Date d'affichage : 22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le vingt-neuf avril à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :** Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Muriel FINE, Jean-Michel DELBANO, Isabelle PERDRIER, Anaïs BRECHU, Joris TURC, Méryl DUEZ, Kevin HAMEL.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés :**

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Emeric salle

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

**Jean-Michel DELBANO a été élu secrétaire de séance**

Nombre de Membres
-------------------

en exercice : 15
------------------

Nombre de
-----------

Membres présents :
--------------------

13
----

Nombre de
-----------

suffrages exprimés :
----------------------

15
----

**Objet :** Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité de procéder à plusieurs créations de postes au sein des services communaux notamment pour la communication et le secrétariat général, le service urbanisme et le service aménagement en raison des départs intervenus ou à venir dans ces services.

Par ailleurs, afin d'anticiper le départ à la retraite du chef de service actuel, il est nécessaire de créer un poste de Chef de service de police municipale et de supprimer le poste de Brigadier.

Enfin, en raison d'un accroissement temporaire d'activité, il est proposé de créer deux postes d'adjoint technique à temps non complet.

**Vu** les articles L. 2121-29, L. 2313-1, R.2313-3 du code général des collectivités territoriales ;

**AR Prefecture**

005-210501615-20260429-260322-DE

Reçu le 12/05/2026

**Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 ;****Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;****Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

Le Conseil Municipal est invité à approuver les modifications du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Cadres d'emplois et grades supprimés	Cadres d'emplois et grades créés	Catégorie	Durée hebdomadaire des Cadres d'emplois créés
<b>Cadre d'emplois administratif</b>			
	(3) Attaché	A	TC
	(1) Ingénieur Territorial	A	TC
<b>Cadre d'emplois administratif</b>			
(2) Rédacteur		B	TC
<b>Cadre d'emplois policier municipale</b>			
	(1) Chef de service de police municipale	B	TC
(1) Brigadier		C	TC
<b>Cadre d'emplois technique</b>			
	(2) Adjoint technique (Accroissement temporaire)	C	TNC

Le tableau des effectifs du personnel communal au 1<sup>er</sup> mai 2026 est arrêté comme suit :

<b>1 - EMPLOI FONCTIONNEL</b>			
Cat	Libellé du grades	Nombre d'agents	Temps de travail
Cat A	Directeur Général des Services	1	TC
<b>2 - EMPLOIS PERMANENTS</b>			
<b>Services administratifs</b>			
Cat	Libellé du grades	Nombre d'agents	Temps de travail
Cat A	Attaché hors classe	1	TC
	Attaché principal	1	TC
	Attaché	4	TC
Cat B	Ingénieur territorial	1	TC
	Rédacteur Principal de 1ère classe B 3	1	TC
	Rédacteur Principal de 2ème classe B 2	2	TC
Cat C	Rédacteurs B 1	4	TC
	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe C 3	3	TC
	Adjoints administratifs C 1	3	TC

## AR Prefecture

005-210501615-20260429-260322-DE  
Reçu le 12/05/2026

	Adjoint administratif C 1	1	TNC
Total		21	
Service animation – culture- patrimoine :			
Cat A	Bibliothécaire	1	TC
Cat B	Animateur	1	TC
Cat C	Adjoint du Patrimoine	1	TC
Total		3	
Entretien			
	Adjoint technique C 1	1	TNC
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe C 2	1	TC
Cat C	Adjoint technique C1	1	TC
Total		3	
Police Municipale			
Cat B	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	TC
	Chef de service de police municipale	1	TC
Cat C	Brigadier	1	TC
Total		3	
Services techniques			
Cat A	Ingénieur territorial	1	TC
Cat B	Rédacteur Principal de 1ère classe B 3	1	TC
	Agents de maîtrise principaux	5	TC
Cat C	Adjoints techniques principaux de 1ère classe C 3	4	TC
	Adjoints techniques principaux de 2ème classe C 2	1	TC
	Adjoints techniques C 1	4	TC
Total		16	
Services scolaires			
Cat C	ATSEM principal de 1ère classe C 3	1	TC
	ATSEM	1	TC
Total		2	
Total emplois permanents		48	
2 - EMPLOIS NON PERMANENTS			
Emplois saisonniers (article L 332-23-2°)			
Cat B	Piscine : - Chef de bassin	1	TC
	- Maître-Nageur Sauveteur	3	TC
	- Caissières	5	TNC/TC
Cat C	Agents de Surveillance de la Voie Publique	3	TC
	Culture - Patrimoine (Musée Eté et Hiver)	1	TNC
	Services techniques : adjoints techniques	10	TC/TNC
Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel (L 332-13)			
Cat C	Mairie : adjoint administratif	1	TC
Accroissement temporaire d'activité (article L 332-23-1°)			
Cat C	Adjoint administratif	1	TNC
	Adjoint technique	3	TC/TNC
Total		28	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **APPROUVE** les modifications proposées ;
- **ARRETE** le tableau des effectifs tel que ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires en ce sens.

Fait et délibéré en séance le 29 avril 2026.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Jean-Michel DELBANO